Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 05/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_54-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_54
id. 5736

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :
M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMME D'ADAPTATION DES COLLÈGES AUX ÉVOLUTIONS D'EFFECTIFS

Après l'ouverture du collège Simone Veil à Verdun sur Garonne, il s'avère que certains établissements scolaires du département nécessitent encore l'implantation

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 05/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_54-DE

de structures démontables pour pallier un volume d'effectif supérieur à leur capacité d'accueil.

Une pré-étude est en cours avec le bureau d'études Vitam afin d'envisager les extensions des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre. A l'issue de cette étude, ces projets d'extension seront développés selon la méthodologie classique définie par la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique : choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, conception d'un projet architectural, appel d'offre de marchés de travaux, suivi de chantier et réception des ouvrages.

A ce jour pour ces deux projets, le planning prévisionnel prévoit une réception des travaux en fin 2023.

Comme énoncé en préambule, il s'avère que d'autres établissements sont en sur-effectif, comme par exemple le collège Antonin Perbosc à Lafrançaise ou le collège Manuel Azaña à Montauban.

Une seconde étude, démographique, est en cours pour donner une vision prospective des effectifs de collégiens dans le département dans les années à venir. A l'issue de cette étude, la carte scolaire pourra être ajustée et de nouveaux projets d'extension pourront être lancés.

Dans la globalité de ce projet d'adaptation des collèges aux effectifs futurs, il est proposé de créer une autorisation de programme d'un montant de 8 millions d'euros, afin de répondre aux travaux qui seront nécessaires dans les établissements, en particulier pour les collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.

Lors d'une séance de l'Assemblée départementale ultérieure, il sera exposé le montant prévisionnel des travaux envisagés pour chacun des établissements concernés.

Pour accompagner les besoins immédiats de locaux supplémentaires, il est prévu à l'été 2021 d'installer des classes modulaires supplémentaires :

- au collège Vercingétorix à Montech : la classe modulaire actuelle sera déplacée et une seconde classe modulaire en location sera ajoutée,
- au collège Manuel Azaña à Montauban : une classe modulaire en location sera installée,
- au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : une quatrième classe modulaire en location sera installée ; il est à noter que deux des trois classes actuellement en place ont été achetées par le Département en 2019. Une étude est en cours pour définir l'installation éventuelle d'un bloc de sanitaires additionnel.

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 05/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_54-DE

En revanche, l'ouverture du collège de Verdun-sur-Garonne a permis de désengorger notablement le collège de Grisolles et, à l'été 2021, deux anciennes classes modulaires vont être restituées à la société de location.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le programme global d'adaptation des collèges aux évolutions d'effectifs tel qu'indiqué ci-dessus, estimé à 8 000 000 € ;

- Approuve l'autorisation de programme correspondante ;

- Précise que le choix et les montants respectifs des opérations seront soumis à l'examen d'une prochaine Assemblée départementale, suite aux résultats de l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC